



# Assemblée générale

Soixante et unième session

**43<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 30 octobre 2006, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

---

*Président :* M<sup>me</sup> Al-Khalifa . . . . . (Bahreïn)

*En l'absence du Président, M. Al-Murad (Koweït),  
Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 30.*

## Point 81 de l'ordre du jour

### Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

**Note du Secrétaire général (A/61/266)**

**Projet de résolution (A/61/L.9)**

**M. Kodera** (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer ma gratitude à M. Mohammed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire (AIEA), de l'exposé détaillé qu'il a fait des activités menées par l'Agence l'année dernière. L'AIEA commémorera le cinquantième anniversaire de sa création l'année prochaine, et l'attention ainsi que l'intérêt dont sont l'objet les rôles qu'elle joue n'ont jamais été aussi grands qu'aujourd'hui. Le fait que M. ElBaradei et l'Agence ont reçu le prix Nobel de la paix l'année dernière témoigne du fort intérêt que la communauté internationale continue de porter à l'AIEA et de la haute estime dont elle jouit.

Au cours des dernières années, le rôle de l'énergie nucléaire a été réévalué et l'élan imprimé à la promotion de l'énergie nucléaire a augmenté partout dans le monde. Son utilisation doit être favorisée d'une manière qui tienne pleinement compte des divers

éléments de la prolifération, de la sûreté et de la sécurité nucléaires. Dans cette perspective, le rôle de l'AIEA a pris une importance encore plus grande que dans le passé.

Le Japon utilise l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il a gagné la confiance de la communauté internationale en maintenant une grande transparence dans l'application fidèle de son accord de garanties avec l'AIEA, et ce, depuis près de 30 ans. Il en résulte que, en septembre 2004, l'application des garanties intégrées a débuté au Japon. Le Japon s'est engagé à coopérer pleinement avec l'AIEA dans l'application des garanties au Japon.

La deuxième question que je veux soulever est le renforcement du régime du Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP). Nonobstant les réalisations dans ce domaine – notamment les progrès réalisés vers l'universalisation du Protocole additionnel, l'amendement aux Directives pour le groupe de fournisseurs de nucléaire et la création du Comité consultatif pour les garanties et la vérification – le régime de non-prolifération global rencontre toujours de graves problèmes, comme ceux que posent les questions nucléaires de la République populaire démocratique de Corée et de l'Iran. Il convient en conséquence de redoubler d'efforts pour renforcer le régime de non-prolifération nucléaire.

Afin d'examiner la question de la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, tout en

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



veillant à sa cohérence avec les exigences de non-prolifération, diverses propositions tendant à contrôler les cycles de combustible nucléaire au titre d'un cadre international ou multilatéral ont été faites. Elles comprennent les démarches multilatérales concernant le cycle du combustible nucléaire – approches nucléaires multilatérales – que M. ElBaradei a proposées. Pour sa part, le Japon a proposé la création d'un système d'accord stand-by pour le combustible nucléaire, en vue de compléter la teneur de l'initiative des six nations sur un accès fiable au combustible nucléaire.

Enfin, je tiens à faire des observations sur deux questions qui vont poser un défi imminent à la communauté internationale : les problèmes nucléaires de la République populaire démocratique de Corée et de l'Iran. L'annonce par la République populaire démocratique de Corée le 9 octobre 2006, heure locale, qu'elle avait procédé à un essai nucléaire a indigné toute la communauté internationale. L'annonce de l'essai nucléaire – malgré l'appel du Conseil de sécurité, qui a fait l'objet d'une déclaration présidentielle et qui lui demande de s'abstenir de tout essai – est totalement inacceptable, d'autant plus que la République populaire démocratique de Corée a récemment lancé des missiles balistiques qui peuvent être utilisés comme moyens de lancer des armes de destruction massive.

Ces activités de la République populaire démocratique de Corée posent une grave menace à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient et dans l'ensemble de la communauté internationale. Le Japon demande fermement à la République populaire démocratique de Corée de respecter la résolution 1718 (2006), qui a été adoptée à l'unanimité le 14 octobre. La République populaire démocratique doit s'abstenir de toute action qui pourrait aggraver encore la situation; renoncer à toutes armes nucléaires et à son programme nucléaire existant; agir selon les conditions énoncées dans les garanties de l'AIEA; offrir des informations sur les étapes relatives aux mesures de transparence; et mettre en œuvre les décisions énoncées dans la résolution, y compris le retour sans aucune condition préalable aux pourparlers à six.

Pour sa part, le Japon appliquera sans réserve la résolution 1718 (2006), adoptée au titre du Chapitre VII de la Charte, et il demande aux autres États Membres de faire de même.

Quant à l'Iran, il est regrettable que le pays continue d'enrichir de l'uranium au mépris de la résolution 1696 (2006) du Conseil de sécurité. La question n'est pas de savoir si l'Iran a le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ce droit ne pourra être exercé que lorsque l'Iran aura pris les mesures nécessaires pour restaurer la confiance de la communauté internationale. Le Japon invite fermement l'Iran à accepter la résolution 1696 (2006), à suspendre immédiatement l'enrichissement d'uranium lié aux activités et de retourner à la table des négociations. Selon le Japon, c'est la meilleure option et elle profitera à toutes les parties concernées. Le Japon œuvrera avec la communauté internationale pour trouver à cette question un règlement diplomatique et pacifique.

Aujourd'hui, j'ai fait connaître la position de mon pays sur quelques-uns des défis qui se posent à l'Agence. Il y a d'autres questions importantes qui sont liées à l'énergie nucléaire, comme les mesures antiterrorisme nucléaire; la coopération internationale pour la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire; la sûreté nucléaire et le transport de matières radioactives.

En 2007, le processus préparatoire de la Conférence d'examen du TNP commencera. Le Japon continue de travailler en étroite collaboration avec l'AIEA pour donner à ce processus un départ sans heurts.

Pour terminer, j'informe l'Assemblée générale que le Japon a coparrainé le projet de résolution qui a été présenté par le représentant de la Slovénie et qu'il votera pour.

**M. Hamidon** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour remercier M. Mohammed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de sa présentation du rapport annuel de l'Agence pour 2005.

Cette année est une année de succès notables pour l'Agence dans les efforts qu'elle fait pour veiller à ce que les avantages de la technologie nucléaire soient partagés globalement pour le développement économique et social. Ma délégation félicite l'Agence de son excellent travail accompli conformément à son mandat, sous la direction dynamique de M. ElBaradei.

La Malaisie reconnaît l'intérêt que présente la technologie nucléaire pour la réalisation d'un

développement durable et l'édification de la nation ainsi que le rôle précieux joué par l'Agence à cet égard. Nous réaffirmons notre appui à l'Agence dans sa mission qui est de promouvoir et faciliter le développement de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, comme le stipule l'article II de son Statut. À cet égard, le Programme de coopération technique de l'Agence demeure un élément crucial de son mandat et de ses activités. La Malaisie est à la fois donateur et bénéficiaire du Programme, et nous félicitons le Département de la coopération technique de l'AIEA des efforts constants qu'il fait en vue de s'acquitter de son mandat statutaire pour le bénéfice des États membres bénéficiaires ainsi que pour ses réalisations édifiantes.

Le Directeur général de l'AIEA, dans son discours d'ouverture de la cinquantième session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA, a désigné trois phases distinctes : la création de mécanismes pour les assurances concernant les approvisionnements en combustible pour les centrales nucléaires, le développement d'assurances concernant les approvisionnements pour l'acquisition de réacteurs nucléaires, et la reconversion des installations existantes d'enrichissement de l'uranium et de retraitement du combustible nucléaire usé pour que ces opérations nationales deviennent des opérations multilatérales.

Bien que nous apportions notre soutien à ce progrès vers une amélioration des assurances d'approvisionnement dans le domaine de la technologie de génération d'énergie, tout en réduisant les risques d'une nouvelle prolifération de technologies sensibles qui peuvent être utilisées dans le développement d'armes nucléaires, ce qui ne doit pas conduire à toute adoption unilatérale d'une norme qui va toucher les droits inaliénables fondamentaux des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) pour s'engager dans la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination. Ce mouvement ne devrait pas détourner l'attention globale des obligations des États dotés d'armes nucléaires d'entreprendre la poursuite des négociations de bonne foi sur des mesures efficaces concernant la cessation de la course aux armements à une date rapprochée et au désarmement nucléaire. Malgré l'énorme attention globale accordée à la non-prolifération, la Malaisie demeure fermement convaincue que la poursuite d'un désarmement général, complet et irréversible, sous un

contrôle international strict et efficace est le moyen le plus efficace d'éliminer la prolifération d'armes nucléaires.

Néanmoins, ma délégation est d'avis que la démarche multilatérale à l'égard du cycle du combustible nucléaire offre une option plus intéressante au plan économique pour les pays en développement qui mettent en train un programme de génération d'énergie nucléaire, en particulier pour les pays dont le programme est relativement limité et ne comprend que quelques centrales nucléaires.

La Malaisie est également d'avis que le renforcement des zones exemptes d'armes nucléaires déjà créées et la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde, sur la base d'arrangements librement acceptés par les États de la région concernée constituent une mesure concrète en direction de l'objectif global du désarmement nucléaire.

À cet égard, la Malaisie se félicite de la signature à Semipalatinsk, le 8 septembre 2006, du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie par les Ministres des affaires étrangères du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan, du Turkménistan et de l'Ouzbékistan. La Malaisie estime que la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires est une contribution concrète au renforcement de la paix et de la sécurité dans la région et dans le monde, et elle invite les États dotés d'armes nucléaires à fournir des assurances inconditionnelles contre le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires contre les États de cette zone.

À cet égard également, la Malaisie réitère son appel à une prompte création d'une zone similaire au Moyen-Orient, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité 487 (1981) et 687 (1991) et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, adoptées par consensus. La Malaisie en appelle à Israël pour qu'elle soumette promptement toutes ses installations nucléaires sous l'ensemble des garanties de l'AIEA, conformément à la résolution 487 (1981).

Plus près de la Malaisie, ma délégation demeure inquiète face au peu d'empressement dont continuent de faire preuve une majorité d'États dotés d'armes nucléaires pour signer le Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, qui a été signé par tous les 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

La Malaisie apprécie comme il convient la haute priorité accordée par la communauté mondiale à la question de la sécurité nucléaire, compte tenu des graves menaces que fait peser un terrorisme de masse transnational, notamment le terrorisme nucléaire et radiologique. Cependant, cette situation a mené certaines organisations internationales, y compris l'AIEA, à proposer dans le même domaine une multitude d'initiatives qui se chevauchent. Ce chevauchement entre les initiatives relatives au nucléaire et d'autres initiatives internationales ayant trait à la sécurité impose depuis lors un lourd fardeau aux travaux des organes gouvernementaux pertinents et pose des problèmes à la coordination interorganisations des États membres.

Afin d'optimiser l'utilisation des ressources et de garantir une coordination interorganisations efficace entre les autorités responsables des États membres, ma délégation demande à l'AIEA de coordonner l'application de ses initiatives en matière de sécurité nucléaire avec celle d'autres organisations multilatérales appropriées, en particulier dans le cadre des Nations Unies, comme entre l'AIEA et le Directeur exécutif du Conseil de sécurité sur le contre-terrorisme. Cela est absolument nécessaire étant donné que les diverses organisations internationales ont différentes agences équivalentes dans les États membres.

En ce qui concerne l'application de l'Accord de garanties du TNP avec la République islamique d'Iran, la Malaisie confirme une fois encore que pour elle, l'AIEA est la seule autorité compétente en matière de vérification des obligations de garanties de ce pays et des autres États Membres et elle souligne encore qu'aucune pression ou interférence indue ne doit être exercée sur les activités de l'AIEA à cet égard – en particulier en ce qui concerne la vérification – qui pourrait nuire à son efficacité et à sa crédibilité. Tout en notant le constat du Directeur général de l'AIEA, à savoir que tout le matériel nucléaire déclaré par l'Iran a été expliqué, nous invitons néanmoins l'Iran à poursuivre sa coopération active et complète avec l'AIEA, dans le cadre du mandat de l'Agence, afin de résoudre les questions qui restent en suspens, comme la promotion de la confiance et le règlement pacifique de la question.

J'en viens à la question de la République populaire démocratique de Corée. La Malaisie déplore l'essai nucléaire que ce pays allègue avoir mené le 9 octobre 2006. La Malaisie croit que cet essai

constitue un grave recul des efforts faits pour maintenir la région et le monde exempts d'armes nucléaires. Il pourrait également déclencher une course aux armements dans la région. Nous invitons donc la République populaire démocratique de Corée à cesser de développer sa capacité de fabriquer des armes nucléaires et de revenir au moratoire sur les essais nucléaires.

Nous sommes également convaincus que maintenir la présence d'armes nucléaires fait peser une grave menace sur l'humanité, du fait, en particulier, que cela augmente le risque de la prolifération. Nous réitérons donc qu'il importe d'atteindre l'objectif universel : parvenir à un désarmement général et complet. La Malaisie invite tous les pays de la région à exercer le maximum de retenue et de s'abstenir de toute action qui pourrait encore renforcer la tension dans la région. Dans ce contexte, la Malaisie invite toutes les parties concernées à revenir aux pourparlers à six et à reprendre les négociations en vue de résoudre amicalement toutes les questions en suspens.

Enfin, la Malaisie souhaite exprimer une fois encore ses félicitations à M. Mohammed ElBaradei, Directeur général de l'AIEA, ainsi qu'au Secrétariat de l'Agence, pour l'important et précieux travail qu'ils ont accompli des énormes défis qui nous attendent en s'acquittant des trois piliers du mandat de l'Agence. La Malaisie s'engage à appuyer sans réserve l'AIEA en tant que l'une des organisations du système des Nations Unies qui continue de défendre et de maintenir leur rôle central et universel dans l'examen.

**M. Musa Daffalla** (Soudan) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je tiens à exprimer ma profonde gratitude et mes félicitations à la Présidente pour les efforts qu'elle a faits pour organiser le débat d'aujourd'hui et guider les travaux de l'Assemblée d'une manière judicieuse et avisée conformément aux grandes aspirations et responsabilités de cet organe principal de notre Organisation internationale.

Nous exprimons également nos remerciements et notre reconnaissance à M. Mohammed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de son rapport circonstancié qui contient un compte rendu détaillé des travaux et des programmes de l'AIEA dans le domaine du développement des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire et de la sûreté des installations nucléaires et radiologiques. La chaleureuse réception qui lui a été réservée et les honneurs qui lui ont été

conférés par nombre d'institutions universitaires et scientifiques témoignent de la confiance accrue placée dans l'Agence et montrent combien le Directeur général est apprécié dans les plus hauts milieux scientifiques et par les personnalités d'organisations civiles.

Cinquante ans après la création de l'AIEA, en dépit des énormes transformations survenues dans le monde, l'Agence demeure un havre de coopération pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et leur développement. Ma délégation se félicite de la déclaration finale prononcée à l'issue de la rencontre organisée par l'Agence à Paris, en mars dernier, pour étudier le rôle de l'énergie nucléaire à l'avenir, qui affirme que l'énergie nucléaire peut sensiblement contribuer à satisfaire aux demandes d'un grand nombre de pays en développement et de pays développés au cours du XXI<sup>e</sup> siècle et à renforcer le développement international.

Nous rendons hommage à l'Agence pour les efforts qu'elle déploie en vue de tenir compte de l'opinion publique internationale en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie nucléaire pour générer de l'électricité. Le rapport met en lumière l'importance croissante de l'énergie nucléaire dans l'amélioration des conditions de vie dans les pays en développement, si l'on considère que cette énergie compte pour 16 % de la consommation mondiale en électricité.

Ma délégation appuie également les efforts entrepris par l'Agence en coopération avec divers partenaires scientifiques pour créer des vaccins nouveaux et améliorés dans le contexte du programme de médecine nucléaire, en particulier le cancer, l'une des maladies les plus mortelles.

En dépit du fait que le rapport indique que 156 États ont conclu des accords de garanties avec l'Agence, et que leurs programmes et installations nucléaires demeurent pacifiques, ma délégation rappelle le Document final de la réunion des chefs d'État ou de gouvernement du Mouvement des non-alignés, tenue à Cuba, qui réaffirme le droit des États à s'engager dans la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination, conformément aux obligations internationales. Il réaffirme également que l'AIEA doit demeurer la seule autorité compétente pour vérifier les obligations des États membres concernant les garanties. Les États doivent donc s'abstenir d'exercer ces pressions sur l'Agence ou d'interférer dans ses

activités afin de ne pas compromettre sa crédibilité ou nuire à son efficacité.

Nous demandons donc une démarche fondée sur l'équité et la justice pour les questions de premier ordre en relation avec certains pays à cet égard. Il faut renoncer à avoir deux poids deux mesures, et réaffirmer le dialogue et la négociation constructive en vue de parvenir à trouver une solution efficace conforme aux obligations internationales.

Ma délégation appuie la déclaration faite par le Directeur général ce matin. Nous sommes pour les solutions pacifiques et croyons que les inquiétudes et les attentes internationales dans le domaine de la paix et de la sécurité doivent être prises en compte. Chaque année, ma délégation réaffirme que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est le pivot de la paix et de la sécurité internationales. Le Soudan appuie les aspirations de toutes les régions géographiques à se déclarer zones exemptes d'armes nucléaires. Cependant, le Moyen-Orient reste explosif depuis des décennies en raison du refus d'Israël, le seul pays au Moyen-Orient qui possède des armes nucléaires, de signer le Traité et ses protocoles additionnels. Beaucoup de membres de la communauté internationale ont demandé à Israël de changer d'attitude et de signer le Traité afin de mettre fin à la tension dans la région et ouvrir la voie à une paix d'ensemble, qui profiterait à chacun. Si Israël ne le fait pas, les causes de tension demeureront et les États chercheront à posséder les armes nucléaires pour des raisons de légitime défense et de dissuasion. Déclarer le Moyen-Orient zone exempte d'armes nucléaires serait le meilleur moyen de réduire le fossé et de consolider la sécurité régionale et la paix internationale.

Ma délégation se félicite grandement des efforts du Département de la coopération technique tendant à aider les pays à améliorer le cadre de leur programme de pays et de région. Nous prenons note du budget fixé par l'Agence pour le continent africain. Cependant, davantage de fonds sont nécessaires si l'on veut que le continent atteigne ses objectifs. Des ressources additionnelles doivent être apportées au budget général de l'AIEA, et les donateurs doivent être encouragés à accorder des dons en appui des programmes adaptés pour l'Afrique. Nous espérons que l'Afrique recevra une part importante cette année, comme l'Europe l'a fait l'année dernière. Nous demandons à l'Agence d'augmenter les fonds destinés aux pays les moins développés, qui comptent seulement pour 16 % des

dépenses générales. Le fait d'aider les pays en développement à améliorer leurs systèmes législatifs vient compléter les efforts que fait l'Agence pour mettre en œuvre les programmes de coopération technique.

Il faut espérer que des efforts efficaces seront faits pour combattre le paludisme transmis par les moustiques, cette maladie étant la plus meurtrière en Afrique, et éliminer la mouche tsé-tsé au moyen de technologies de pointe. On fonde de grands espoirs sur ces efforts qui devraient permettre de parvenir au développement économique et social des pays en développement.

**M. Mayoral** (Argentine) (*parle en espagnol*) : D'emblée, je remercie M. Mohammed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de la présentation qu'il a faite du rapport sur les activités de l'Agence cette dernière année.

L'Agence qui approche de son cinquantième anniversaire, a fait la preuve, sous la direction de M. ElBaradei, de son efficacité et de son dévouement pour assurer le contrôle des activités en énergie nucléaire de tous les États.

Je tiens à aborder un aspect central de ce que mon pays, l'Argentine, fait actuellement en conjonction avec le Brésil. L'Agence brésilo-argentine pour la comptabilité et le contrôle des matières nucléaires (ABACC) célèbre son cinquantième anniversaire cette année. Elle est le résultat d'un processus de confiance mutuelle et de transparence dans tous les aspects sensibles et importants du domaine de la technologie, du développement et de l'application de la technologie nucléaire. C'est un important mécanisme qui reflète la convergence des politiques nucléaires du Brésil et de l'Argentine et leur intégration dans ce domaine.

Le processus a commencé il y a de nombreuses années. Il a été jalonné de plusieurs déclarations : Déclaration présidentielle conjointe de Fox de Iguazú en 1985, Déclaration de Vienne en 1987 et Déclaration de Ipero en 1988. Ces déclarations ont été suivies par d'autres en 1990, notamment par la déclaration conjointe de l'Argentine et du Brésil sur une politique nucléaire commune.

Au cours de ces 15 ans, l'ABACC a appliqué avec succès le Système commun de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires et obtenu des conclusions concrètes eu égard aux activités menées

sous son contrôle. Cela a été rendu possible grâce au personnel argentin et brésilien, dont l'expertise et l'attachement aux objectifs et à l'esprit de l'ABACC continuent d'être essentiels pour sa continuité et sa croissance.

Un autre point qu'il convient de souligner est la crédibilité de l'ABACC au niveau tant national qu'international, qui est étroitement lié aux caractéristiques que j'ai mentionnées et l'appui inébranlable des gouvernements qui se sont succédé dans les deux pays à ces importants mécanismes de création d'un climat de confiance.

En cette année anniversaire, il convient particulièrement de souligner l'importance de l'AIEA et de l'ABACC qui continuent de joindre leurs efforts pour éviter le chevauchement dans le travail visant à mettre en place des garanties internationales nouvelles et renforcées. Le Système commun et l'ABACC ont un rôle croissant à jouer dans le cadre de l'Accord quadripartite de garanties. Le système commun et l'organisation créée pour son administration, l'ABACC, sont tous les deux extrêmement importants dans le contexte actuel où il existe un nouvel élan imprimé au développement nucléaire aux fins d'utilisations pacifiques dans les deux pays et dans le monde. Ils revêtent également une pertinence particulière pour les garanties au niveau international à un moment complexe de changement. L'ABAAC a activement participé au cadre de l'Accord de garanties avec l'AIEA, menant à bien des inspections et des audits coordonnés, partageant l'équipement et la technologie avec l'Agence, définissant les démarches en matière de contrôle, créant une procédure conjointe d'inspection et prenant des mesures pour éviter d'inutiles chevauchements dans les efforts.

Avant de terminer, je tiens à souligner que ce mécanisme bilatéral brésilo-argentin a été rendu possible du fait qu'après des années de compétition et de rivalité les deux pays ont décidé d'agir ensemble pour faire une réalité de l'intégration des deux pays en Amérique du Sud.

**M. Hannesson** (Islande) (*parle en anglais*) : D'emblée, je remercie le Directeur général, M. ElBaradei, de son rapport sur les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'Islande est l'un des États parrainant le projet de résolution sur le rapport de l'AIEA.

Cette année marque le cinquantième anniversaire de l'AIEA, et à cette occasion nous nous tournons avec

satisfaction sur ses réalisations et son important travail. L'AIEA est le point focal du monde pour la coopération en matière d'activités nucléaires à des fins pacifiques et de sûreté nucléaire, et elle joue un rôle indispensable dans la prévention de la diffusion d'armes nucléaires et dans l'opposition dont font l'objet les nouvelles menaces que pose le terrorisme nucléaire.

Les accomplissements de l'Agence et son précieux travail ont été soulignés lorsque le prix Nobel de la paix a été décerné à l'AIEA et à son Directeur général en 2005. L'Islande félicite M. Mohammed ElBaradei et son personnel pour cette marque de reconnaissance de leur important travail.

Nous renouvelons notre engagement envers les trois piliers du Statut de l'AIEA : vérification, sûreté et technologie, qui forment la base des activités de l'Agence. Les États doivent honorer leurs engagements, et nous invitons les États membres à se conformer dans la transparence et de manière efficace au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et aux obligations de garanties de l'AIEA, et les invitons également à autoriser la vérification sans réserve de l'AIEA de toutes les activités nucléaires.

Dans ce contexte, l'Islande condamne énergiquement le récent essai nucléaire auquel s'est livrée la République populaire démocratique de Corée, que nous invitons à revenir au respect du TNP et des obligations de garanties de l'AIEA et à autoriser la vérification sans réserve par l'AIEA de toutes ses activités nucléaires.

L'Islande appuie les efforts déployés par le Directeur général et l'AIEA pour obtenir des éclaircissements de la part de l'Iran et pouvoir vérifier son programme nucléaire. Il est inquiétant de constater que selon l'évaluation le Directeur général de l'Agence, après quatre années d'inspections intenses, demeure incapable, malgré ses efforts, de vérifier si la déclaration de l'Iran est fondée et complète et de pouvoir confirmer la nature pacifique de son programme nucléaire.

L'Islande attache la plus grande importance à un haut niveau de sûreté dans toutes les applications en matière nucléaire et de rayonnement. La sûreté est une responsabilité nationale dont les implications dépassent les frontières nationales. La coopération internationale est donc indispensable si l'on veut maintenir et améliorer la sûreté dans toutes les applications.

L'Islande s'intéresse aux activités que mène l'AIEA pour favoriser un régime mondial de sûreté nucléaire et salue les efforts déployés ces dernières années pour actualiser et étendre les normes de sécurité à tous les domaines thématiques importants, installations et activités. Pour contribuer à ces efforts, l'Islande assume la présidence du Comité de l'AIEA chargé des normes de sûreté des rayonnements pour la période 2005 à 2007.

Au plan national, l'Islande a ratifié cette année la Convention conjointe sur la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs. Elle invite tous les autres États membres à l'imiter. L'Islande a également ratifié la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou d'urgence radiologique.

Enfin, l'Islande attache une grande importance aux efforts entrepris par l'AIEA pour améliorer la qualité de la coopération technique dans l'intérêt de tous les États membres – en particulier les pays en développement. L'Islande contribue annuellement au Fonds de coopération technique de l'AIEA.

**M. Rachkov** (Bélarus) (*parle en russe*): La délégation de la République du Bélarus a pris connaissance avec satisfaction du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour 2005. Le Gouvernement du Bélarus se félicite des activités que l'AIEA a menées pendant cette période.

Les activités que l'AIEA a menées au cours des récentes années prouvent qu'elle est devenue une organisation internationale de premier plan, chargée de garantir le développement et l'utilisation sûrs de l'énergie nucléaire dans les activités civiles, ainsi que de vérifier efficacement l'application des obligations internationales sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Les États membres de l'Agence et son secrétariat ont réalisé un travail important dans le domaine nucléaire. Des mesures approfondies sont prises pour sécuriser le régime mondial de la sûreté nucléaire et des rayonnements. Un plan d'action contre le terrorisme nucléaire est en cours d'application. Des mesures pour renforcer la sécurité physique des matières nucléaires et radioactives sont également prises.

Des mesures concertées ont été également prises en vue d'universaliser le régime de non-prolifération nucléaire et augmenter l'efficacité du système de

garanties de l'AIEA, parallèlement à des activités tendant à accumuler les connaissances dans le domaine des sciences nucléaires et de la formation d'experts dans cette sphère. Dans le cadre du Programme de coopération technique, les États membres reçoivent une aide multiforme dans l'utilisation des technologies nucléaires de pointe en médecine, en ingénierie énergétique et dans d'autres domaines afin de promouvoir le développement socioéconomique.

Le sens des responsabilités et le professionnalisme du personnel de l'AIEA et de son Directeur général, Mohammed ElBaradei, ont été dûment récompensés en 2005 lorsque le prix Nobel de la paix leur a été décerné. Cette reconnaissance éminente des résultats de leur travail devrait donner un élan additionnel aux activités conjointes du secrétariat et des États membres dans le cadre des mécanismes qu'offre le Statut de l'AIEA en faveur de la pleine application du mot d'ordre de l'AIEA : Les atomes pour la paix.

Étant membre du Conseil des Gouverneurs, la République du Bélarus favorise activement la réalisation des objectifs de l'AIEA et l'exécution de ses tâches. Nous estimons que les mécanismes de coopération technique de l'AIEA sont d'importants outils pour introduire des idées, des technologies et des expériences novatrices dans le domaine nucléaire. L'application des projets de coopération technique de l'AIEA au Bélarus vient appuyer sensiblement les efforts faits au plan national dans plusieurs domaines, de la protection de la santé à la prévention du trafic illicite de matières nucléaires.

Dans le contexte des efforts que fait l'AIEA pour accumuler les connaissances dans le domaine nucléaire, le Bélarus est particulièrement intéressé par les cours de formation de l'AIEA liés à la sûreté des rayonnements. Le Bélarus participe activement à ce processus et accueille depuis des années des programmes annuels régionaux de formation sur la protection et la sûreté des sources de rayonnement, avec la participation d'experts venant du Commonwealth des États indépendants (CIS) et de pays d'Europe orientale.

Le Bélarus est un supporteur dévoué et résolu du renforcement et de l'universalisation du régime international de non-prolifération nucléaire. Il honore sans faillir les obligations qui lui incombent au titre du Traité de non-prolifération (TNP) et de l'Accord de garanties renforcées de l'AIEA. En novembre 2005, la

République du Bélarus et l'AIEA ont signé le Protocole additionnel de l'accord. Cette mesure vient confirmer notre adhésion aux principes de non-prolifération des armes nucléaires.

En ce qui concerne le développement des technologies nucléaires, nous fondons nos espoirs sur le projet de réacteurs nucléaires novateurs et l'application des cycles de combustible sous l'égide de l'AIEA. Le Bélarus s'est dit intéressé à participer à ce projet et nous sommes prêts à dûment contribuer à son application.

Dans la résolution 60/14, « Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl », l'Assemblée a pris note avec satisfaction de l'aide fournie par l'AIEA au Bélarus, à la Fédération de Russie et à l'Ukraine en vue de réhabilitation de l'environnement agricole et urbain, l'introduction de mesures de protection agricole peu onéreuses et du suivi des populations exposées dans les zones touchées par la catastrophe. C'est une juste évaluation des efforts de l'AIEA.

L'issue réussie du Forum de Tchernobyl, dans lequel l'AIEA a joué un rôle organisationnel et de coordination, a été d'une grande importance pour le Bélarus. D'importants travaux ont été faits pour analyser les conséquences au plan de la santé, écologique et socioéconomique de la catastrophe de Tchernobyl, dont le vingtième anniversaire a été commémoré en avril dernier. Le Forum a mis au point un vaste ensemble de recommandations exhaustives tendant à encourager activement la coopération internationale dans ces domaines. Nous demandons à l'AIEA d'apporter une contribution constructive à l'application de ces recommandations. Le Bélarus est prêt à élargir son interaction avec l'AIEA en vue de surmonter le legs de Tchernobyl plus rapidement et de favoriser le retour de la région, qui a souffert de la catastrophe, à une vie normale.

**M. Owoseni** (Nigéria) (*parle en anglais*) : La délégation nigériane se félicite du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), présenté ce matin par son Directeur général, M. Mohammed ElBaradei et loue sa diligence, son dévouement et son leadership efficace tout au long des années. Nous notons la grande variété d'activités menées au cours des années sur lesquelles ont porté ses rapports, faisant

état de trois domaines qui sont au cœur du mandat de l'AIEA : technologie, sûreté et sécurité nucléaires.

Le Nigéria entretient une solide relation avec l'AIEA et appuie fermement les efforts que fait la communauté internationale pour renforcer les activités de l'Agence et sa capacité à s'acquitter de son rôle décisif dans le développement et l'application pratique de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, dans le transfert de technologies aux pays en développement et dans les activités visant à faire en sorte que l'énergie nucléaire soit utilisée de la manière la plus sûre possible.

Les activités de l'Agence et l'ampleur de son mandat continueront naturellement à susciter un intérêt mondial accru dans les années qui viennent tout en posant un plus grand – et parfois plus nouveau – défi, que je vais aborder.

Comme on le note dans le rapport, les attentes croissent en ce qui concerne l'expansion de l'énergie nucléaire, ce qui souligne le besoin en énergie pour le développement, y compris les applications nucléaires favorables aux êtres humains. Les questions d'actualité, comme les progrès et les nouvelles initiatives dans la sûreté nucléaire, la sécurité et la vérification, les avancées faites dans le cadre du Programme de coopération technique, la gestion de l'Agence et des fonds ainsi que le besoin d'un nouveau cadre multilatéral pour le cycle de combustible nucléaire, sont autant d'éléments qui continueront de retenir concrètement la sérieuse attention de l'AIEA et des États membres. Dans ces domaines, il est impossible de trop souligner la nécessité d'établir une coopération internationale efficace si l'on veut que l'humanité tire pleinement bénéfice de la technologie nucléaire pacifique.

Le Nigéria se félicite du rôle crucial que l'AIEA continue de jouer en tant que catalyseur pour le transfert de la technologie nucléaire afin d'atteindre les avantages pacifiques du développement socioéconomique, en particulier pour les pays en développement : l'énergie nucléaire, l'application des techniques nucléaires et des radio-isotopes en vue d'augmenter la production alimentaire, le contrôle et l'éradication des maladies, la gestion des ressources en eau, la protection de l'environnement et les applications industrielles. Nous demandons à l'Agence de continuer d'exploiter et d'étendre les nouvelles perspectives dont la technologie nucléaire est porteuse dans ces domaines comme dans d'autres.

À cette fin, le Gouvernement nigérian, conformément à l'actuel Cadre du programme de pays avec l'AIEA, a donné priorité à certains projets essentiels visant à explorer le rôle de l'énergie nucléaire en tant que partie de nos futurs plans énergétiques nationaux : renforcement des infrastructures nationales dans la science et la technologie nucléaires par le biais de l'installation et de la commande d'un accélérateur et de l'utilisation d'un réacteur miniature à neutrons; expansion des capacités techniques dans le diagnostic de la médecine nucléaire; et renforcement des services de la radiothérapie. D'autres domaines comprennent les efforts faits pour renforcer l'infrastructure de la protection nationale des rayonnements; examen des eaux souterraines par le biais de l'utilisation des techniques de l'hydrologie isotopique; développement des variétés de récoltes et renforcement de la sûreté des aliments; développement des ressources humaines et appui de la technologie nucléaire.

Notre quête d'énergie nucléaire s'explique par la large population du Nigéria, environ 150 millions de personnes, sa faible capacité actuelle à générer de l'énergie et le besoin urgent de diversifier ses ressources en énergie pour pouvoir répondre aux exigences futures de notre peuple. Cela exige un mélange raisonnable de l'énergie, notamment l'exploration de l'énergie nucléaire, en tant que partie des avantages que le Nigéria peut tirer de l'Agence tout en étant conscients de notre attachement catégorique à l'esprit et à la lettre du Traité de non-prolifération (TNP) et du Traité de Pelindaba sur la zone exempte d'armes nucléaires africaine.

À cette fin, le Président Obasanjo a confirmé de nouveau les pouvoirs de non-prolifération du Nigéria le 31 juillet 2006, pendant la création et l'inauguration du Conseil de la Commission nigériane de l'énergie atomique (NAEC), en tant qu'institution spécialisée chargée de formuler et d'appliquer, en collaboration avec l'AIEA, le programme nigérian d'énergie nucléaire. À cette occasion, le Président Obasanjo a chargé la Commission, conformément aux dispositions de la loi 46 de 1976 créant la Commission, de fournir le cadre institutionnel requis et de tracer la voie technique à suivre pour explorer et exploiter l'énergie atomique aux fins de son application pacifique, sous tous ses aspects, en vue du développement socioéconomique du Nigéria.

Le Nigéria est soucieux du fait que l'adoption de l'énergie nucléaire entraîne des implications globales,

qui exigent une coopération bilatérale et multilatérale pour parvenir à une démarche coordonnée dans le cadre de l'AIEA. Nous travaillons ainsi en partenariat avec l'Agence pour créer le lien requis avec d'autres États membres désireux de coopérer dès le début au développement d'un programme d'énergie durable. Nous soulignons également que les composantes clefs des obligations du Nigéria envers la communauté internationale dans les domaines de la sûreté et de la sécurité, ainsi que le système de garanties, figurent dans le programme.

À cette fin, et dans un souci de rassurer nos voisins en Afrique et la communauté internationale quant à la nature pacifique de nos futurs plans d'énergie nucléaire, le Nigéria a organisé un atelier international sur le Traité de Pelindaba, qui crée une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, à Abuja, du 8 au 9 juin dernier, avec pour objectif de sensibiliser les États africains au besoin de faire entrer le Traité en vigueur, 10 ans après qu'il a été ouvert à la signature. Les représentants de missions diplomatiques africaines au Nigéria, et ceux des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, ainsi que l'Espagne, le Portugal et l'AIEA, ont tous été invités et ont participé à l'atelier. Inutile de dire que le Nigéria a été l'un des premiers pays africains à signer et à ratifier le Traité.

Dans un effort similaire, l'Autorité nigérienne de la réglementation nucléaire a amorcé le processus de développement de la capacité régulatrice nationale requise pour faire face à l'émergence éventuelle d'un programme de réacteur à énergie nucléaire. Le processus de ratification et d'adhésion aux traités pertinents et les instruments additionnels nécessaires à l'application d'un programme national réussi en matière d'énergie nucléaire, y compris la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation urgente radiologique, a été mis en route.

Qui plus est, le Nigéria a créé son système d'État de comptabilité pour un contrôle nucléaire, et il soumet annuellement à l'AIEA les documents comptables et le bilan de tout le matériel sauvegardé au Nigéria. La politique nationale et les régulations sur les déchets radioactifs sont en place, et les activités pour définir et créer une installation de gestion des déchets radioactifs ont commencé. Avant tout, un contrôle adéquat du transport et des mouvements transfrontaliers de matières radioactives a été mis au point et les règlements requis ont été publiés l'année dernière, avec la coopération de l'AIEA et conformément à son code

de conduite sur la sûreté et la sécurité des matières radioactives.

Dans d'autres domaines alimentaires, agricoles et de santé humaine, le Nigéria continue d'être inquiet des effets dévastateurs dus aux insectes ravageurs, comme la mouche tsé-tsé et le moustique transmetteur du paludisme, sur le développement en Afrique de conditions favorables à l'homme et au bétail. Ils constituent un obstacle majeur à l'allègement de la pauvreté sur notre continent. Le Nigéria prend note avec satisfaction des efforts que fait l'AIEA en utilisant le Fonds de coopération technique et les contributions extrabudgétaires afin d'aider l'Union africaine pour la campagne menée en vue d'éradiquer la trypanosomiase et la mouche tsé-tsé (AU-PATTEC). Nous sommes reconnaissants aux pays qui ont fait une contribution extrabudgétaire en faveur des objectifs de l'AUPATTEC. Qui plus est, ma délégation remercie les autres partenaires au développement ainsi que les organisations internationales, comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la santé, qui ont participé à la campagne.

Le Nigéria note avec satisfaction le succès remarquable remporté dans l'application dans toute la région de la technique de l'insecte stérile contre la mouche tsé-tsé, dont le but est de créer une zone exempte de la mouche tsé-tsé en Afrique. De même, nous saluons l'étude de faisabilité sur le développement de la technique de contrôle et d'éradication du moustique transmetteur du paludisme. Nous prenons note que la recherche et le développement de son utilisation dans ce domaine a commencé à la fois dans le laboratoire et sur le terrain. Nous invitons nos partenaires au développement à allouer suffisamment de ressources financières, techniques et matérielles pour promouvoir l'application de l'étude de faisabilité à la première occasion.

Pour mesurer l'engagement du Nigéria au AUPATTEC et le développement de la technique de l'insecte stérile pour le contrôle et l'éradication du moustique transmetteur du paludisme, je tiens à redire l'offre faite par mon gouvernement à l'AIEA concernant l'installation polyvalente d'irradiation, rayons gamma, qui est utile pour les applications à l'industrie et à la recherche, du Complexe scientifique et technologique Sheda, à Abuja, qui jouera le rôle, pour le continent africain et les pays voisins, d'éleveur de l'insecte stérile. L'installation est d'une conception novatrice, avec un côté polyvalent qui lui donne la

flexibilité nécessaire pour irradier une vaste gamme de produits.

J'en viens à la gestion et au financement de l'Agence. Le Nigéria continue de souligner le besoin pour l'AIEA d'élargir le recrutement et la répartition de son personnel afin d'englober diverses régions du monde, ainsi que les États Membres sous représentés, d'une manière juste et équilibrée. Nous demandons instamment, en tant que l'une des plus grandes institutions spécialisées de l'ONU – bien qu'ayant peut-être la représentation la plus inégale des hommes et des femmes – d'examiner en priorité la question de l'emploi des femmes, spécialement de celles venant des pays en développement, en vue de leur faire acquérir connaissances, expertise et expérience et renforcer ainsi des capacités, qui sont inestimables et indispensables pour les besoins des pays en développement.

S'agissant du financement, le Nigéria note que la Conférence générale de l'AIEA, à sa cinquantième session ordinaire en septembre 2006, a décidé de fixer un chiffre de 80 millions de dollars à l'objectif du Fonds de coopération pour chaque année de la biennale 2007-2008.

D'un point de vue numérique, cela représente une augmentation par rapport à l'objectif de 2005-2006, mais en termes réels cette augmentation correspond à une croissance zéro, si on tient compte des demandes et des besoins croissants des États membres en coopération technique. Nous lançons donc un appel pour que le Fonds puisse disposer de plus de ressources, d'une manière qui lui permette de tenir ses engagements et ses prévisions et de faire suffisamment face aux demandes.

Si l'on considère l'ampleur des défis qui se posent à l'AIEA, le Nigéria est d'avis que le temps est venu d'augmenter les fonds en vue de mettre davantage de ressources à sa disposition et de lui permettre ainsi de mener à bien ses importantes activités et de relever les défis qui se présenteront à l'avenir.

L'AIEA continue de relever des défis toujours plus nombreux, les plus grands étant sans doute la détection de la prolifération de la technologie nucléaire pour la fabrication d'armes. La communauté internationale doit faire face, de façon réaliste, à cette situation afin de renforcer la paix et la sécurité internationales, principe auquel les États Membres adhèrent en vertu de la Charte.

Le Nigéria considère le Traité de non-prolifération (TNP) comme la pierre angulaire du régime de non-prolifération global, avec le système de garanties de l'AIEA en tant qu'instrument essentiel pour appliquer et garantir le respect des dispositions du système de garanties au titre du TNP. Rien ne doit être fait qui puisse amenuiser ou affaiblir les engagements de non-prolifération au titre du Traité, qui croyons-nous renforceront la confiance dans le Traité et favoriseront l'instauration de la paix et de la sécurité internationales.

Le Nigéria réitère sa position : si l'on en juge par l'histoire de la prolifération des armes nucléaires, les puissances nucléaires, en ne réussissant pas à maîtriser ou à arrêter leur propre prolifération verticale et la sophistication technique de leurs arsenaux nucléaires, ont par mégarde encouragé d'autres États à proliférer horizontalement. D'une seule puissance nucléaire en 1945, on est passé maintenant à neuf États dotés d'armes nucléaires, le dernier datant d'octobre de cette année. Cela représente de façon régulière au moins un ou deux États qui tous les 10 ans, au cours des 61 années passées, sont devenus des États dotés d'armes nucléaires, et on n'en voit pas la fin. Le temps est venu de passer à une action crédible afin d'inverser la tendance par le biais d'un désarmement nucléaire efficace, notamment la conclusion d'un accord juridiquement contraignant afin d'étendre les assurances négatives de sécurité contre le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires aux pays en développement qui ont renoncé volontairement à posséder des armes nucléaires.

La délégation nigériane est convaincue que le travail de l'AIEA serait grandement facilité s'il y avait un réengagement envers un véritable désarmement nucléaire. Le TNP impute des obligations et des responsabilités asymétriques aux États parties qu'ils soient nucléaires ou non nucléaires, en soulignant que le désarmement et la non-prolifération nucléaires doivent être poursuivis vigoureusement, et pas un seul aux dépens de l'autre, ou le remplaçant. En tant que première démonstration concrète de bonne foi à cet égard, nous demandons aux cinq puissances nucléaires parties au TNP de prendre les mesures nécessaires pour garantir une prompt entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires.

Pour terminer, je tiens à dire que le Nigéria continuera d'appuyer le rôle louable de l'AIEA et les efforts globaux qu'elle fait pour réaliser son mandat conformément à son Statut. Nous avons ainsi décidé de

nouveau de coparrainer le projet de résolution habitant (A/61/L.9), présenté par le représentant de la Slovaquie.

**M<sup>me</sup> Phua Mei Pin** (Singapour) : Ma délégation remercie le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Mohammed ElBaradei, de son rapport circonstancié. Singapour était récemment un membre du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA. Nous appuyons sans réserve les activités de l'Agence que nous apprécions à leur juste valeur.

Compte tenu des besoins croissants en énergie dans le monde, il semblerait que l'on assiste à un genre de reprise nucléaire. L'énergie nucléaire est perçue comme une importante source alternative d'énergie. On peut s'attendre à une expansion de son utilisation et d'une croissance parallèle d'installations nucléaires. La croissance la plus importante se situe vraisemblablement en Asie.

Malheureusement, les risques d'une prolifération nucléaire existent. Par exemple, nous demeurons profondément inquiets face au mépris de la République populaire démocratique de Corée pour la volonté de la communauté internationale. Il faut espérer que ce pays se conformera à la résolution du Conseil de sécurité 1718 (2006), qu'il renoncera à son programme d'armes nucléaires et reviendra aux pourparlers à six parties, sans condition préalable. Nous invitons également la République populaire démocratique à revenir au Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), à reprendre la coopération avec l'AIEA et à accepter sans réserves les garanties de l'AIEA.

Cette évolution souligne la pertinence et l'importance accrues de l'AIEA. Je dirai clairement que l'AIEA a fait un travail énorme depuis 1957. Le prix Nobel de la paix décerné en 2005 à l'Agence et à M. ElBaradei en témoigne. Cependant pour faire face aux défis futurs, l'AIEA devra renforcer ses trois piliers : la sûreté nucléaire, la vérification nucléaire et la technologie nucléaire.

L'AIEA favorise un haut niveau concerté de la sûreté nucléaire. Nous reconnaissons et appuyons ces efforts qui offrent des repères clairs par le biais d'instruments comme la révision par des pairs, l'assistance et l'examen des missions. Le développement et l'application de hautes normes à la sûreté nucléaire sont les conditions clés à maintenir au fur et à mesure que croît la demande en énergie nucléaire.

Parallèlement, la capacité d'intervention transfrontalière en cas d'urgence et la capacité de répondre deviennent importantes compte tenu des graves conséquences qu'entraîne un accident nucléaire. Singapour estime que la création des capacités de répondre est prioritaire. Nous louons la création l'année dernière par l'AIEA du Centre chargé des incidents et des urgences. Nous appuyons également une plus grande coopération dans la sûreté nucléaire afin de compléter et de renforcer les efforts nationaux et internationaux. Cela contribuera à créer un climat de confiance autour de l'utilisation de l'énergie nucléaire.

La promotion de la sûreté nucléaire va de pair avec la garantie de la sécurité nucléaire. La question de savoir si les ressources en combustible nucléaire croissent ou entraînent des dommages inimaginables dépend de ceux qui les contrôlent. Les États doivent être vigilants en protégeant les matières et les installations nucléaires pour empêcher qu'elles ne tombent entre des mains abusives, par le biais d'efforts nationaux et d'une coopération internationale. Singapour s'est engagée à appuyer les efforts entrepris pour combattre le terrorisme sous toutes ses formes et à tous ses niveaux.

Nous appuyons l'application pleine et efficace de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité pour renforcer les contrôles intérieurs et la coopération internationale contre la prolifération d'armes de destruction massive. Singapour étendra sa liste stratégique de contrôle de marchandises pour inclure les listes complètes d'articles contrôlés par les quatre régimes de contrôle multilatéral des exportations : le Groupe des fournisseurs nucléaires; l'Arrangement Wassenaar; le Groupe australien; et le Régime de contrôle de la technologie des missiles. La liste ainsi modifiée prendra effet dès janvier 2008.

La progression de l'utilisation de l'énergie nucléaire apporte avec elle les plus grands risques de prolifération nucléaire. L'AIEA doit faire en sorte que les États exercent leur droit à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément à leurs obligations de non-prolifération au titre des articles I, II et III du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). L'application du système de garanties de l'AIEA doit être aussi complète et transparente. Son régime de vérification doit demeurer central dans la fourniture d'assurances de garanties. Il est également crucial que le régime de garanties soit en mesure de répondre aux nouveaux défis de manière efficace et en temps opportun.

Singapour travaille à mettre en place les instruments nécessaires requis pour ratifier notre protocole additionnel et pour modifier notre protocole sur les petites quantités. Pour mieux garantir le non-détournement de matières nucléaires, nous croyons dans l'universalisation de l'accord de garanties renforcées et le protocole additionnel. Nous invitons les États membres de l'AIEA à signer ces engagements dès que possible.

La prolifération de risques entraînée par les aspects sensibles du cycle de combustible nucléaire a retenu l'attention internationale. Il est impérieux de trouver une démarche équilibrée pour prévenir les activités clandestines de prolifération, tout en renforçant les droits des États à poursuivre les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Les États membres ont soumis plusieurs propositions, et M. ElBaradei a également suggéré une démarche multinationale pour le cycle de combustible nucléaire. Ces propositions méritent d'être examinées sérieusement.

Singapour appuie les activités de l'AIEA visant à apporter des avantages socioéconomiques aux pays en développement par le biais de l'application nucléaire. Ces activités englobent des domaines comme le diagnostic médical et le traitement médical; les applications industrielles; la production et la santé animales; la qualité et la sûreté des denrées alimentaires; et la gestion des ressources en eau. Elles contribuent aux objectifs de développement du Millénaire.

Singapour s'est également engagée à appuyer le Programme de coopération technique de l'AIEA. Nous nous réjouissons de l'expansion du programme et félicitons l'Agence d'avoir créé des partenariats avec des organisations de développement internationales et régionales. Nous appuyons les activités régionales organisées au titre de l'Accord de coopération régionale pour la région Asie-Pacifique. Nous demeurons attachés à la poursuite de notre coopération bilatérale avec l'AIEA par le biais de notre Mémoire d'entente pour des efforts de vulgarisation.

L'AIEA a fait face à une année difficile. Cependant, le Directeur général et son personnel se sont montrés à la hauteur de la tâche et nous les en félicitons. Singapour fera sa part également, au plan national et en coopération avec la communauté internationale.

**M. Kryzhanivskiy** (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine s'associe à la déclaration faite par la représentante de la Finlande au nom de l'Union européenne et des pays associés. Je limiterai donc mes remarques à quelques questions ayant un intérêt particulier pour mon pays.

D'emblée, au nom du Gouvernement ukrainien, je félicite les nouveaux États membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) – la République du Malawi, la République du Mozambique – et leur souhaite plein succès dans leurs activités au sein de l'Agence. L'élargissement du nombre de membres de l'AIEA est une autre preuve du prestige croissant de l'Agence.

Au cours de l'année qui marque le cinquantième anniversaire de l'AIEA, j'ai le privilège de prendre la parole au nom de l'Ukraine, État où l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire est l'une des conditions déterminantes du développement durable de l'économie nationale.

Prenant en compte l'augmentation du prix des matières premières à base d'hydrocarbure, l'énergie nucléaire demeure une importante composante pour garantir notre indépendance énergétique à moyen et à long terme, comme énoncé dans la stratégie de l'Ukraine pour la période allant jusqu'en 2030. L'Ukraine possède suffisamment d'uranium, ce qui constitue un argument en faveur de la vaste utilisation de l'énergie nucléaire. Qui plus est, des dépôts avérés de minerai d'uranium en Ukraine pourraient être utilisés pour satisfaire les besoins d'autres pays également. C'est pourquoi, nous sommes ouverts à une coopération internationale dans ce domaine.

Dans le contexte d'une utilisation sûre de l'énergie nucléaire, le plus haut niveau de fiabilité des réacteurs et de la gestion des déchets du combustible nucléaire et des déchets radioactifs est une priorité des priorités pour les organes d'État d'Ukraine. Cela correspond pleinement à la stratégie à moyen terme de l'Agence, dont nous partageons complètement les tâches. En particulier, l'Ukraine prend part aux activités de l'AIEA dans le domaine du cycle du combustible et du développement de nouveaux réacteurs sûrs, dans le cadre du Forum international génération IV. L'année dernière, l'Ukraine s'est jointe au projet international sur les réacteurs nucléaires novateurs. Disposant d'un grand potentiel dans le domaine des technologies nucléaires, l'Ukraine appuie les efforts de l'Agence dont l'objectif est de conserver

la connaissance nucléaire et l'appui durable aux connaissances humaines pour des programmes nationaux de développement de l'énergie nucléaire. Nous appuyons concrètement les activités de l'Agence tendant à renforcer la coopération dans la science nucléaire, spécialement celles qui sont liées aux radiations en biologie et en médecine.

Nous nous félicitons des activités de l'Agence dont le but est d'augmenter la sécurité nucléaire. Actuellement, les centrales nucléaires ukrainiennes, notamment celles consacrées à la recherche, répondent entièrement aux exigences intérieures et aux normes internationales dans ce domaine. L'Ukraine continue d'améliorer la juridiction pertinente et renforce la capacité des autorités régulatrices. Dans ce contexte, nous tenons à mentionner qu'une partie importante des activités de l'Agence porte sur le développement de directives et de recommandations, qui sont prises en compte lorsqu'il faut créer une législation nationale partout dans le monde.

Une part importante des activités de l'AIEA concerne le travail sur les assurances en matière de sécurité des radiations et la gestion des déchets radioactifs. Cette année, notre stratégie nationale prévoit en particulier le règlement des problèmes de la gestion des déchets radioactifs durant le déclassé des installations nucléaires de Tchernobyl et la transformation de l'abri en un système écologiquement sûr. Toutes ces questions ponctionnent une grande partie du budget de l'État, et la solution finale de cette tâche ne peut se faire sans l'aide internationale.

Je saisis l'occasion pour demander aux gouvernements des États membres de l'AIEA, donateurs à des fonds adaptés, de faire des efforts renouvelés pour trouver promptement le moyen de régler tous les problèmes liés à la création en Ukraine d'installations pour le traitement des déchets nucléaires et la construction d'entrepôts pour le combustible nucléaire usé et de nouveaux confinements.

Nonobstant l'expiration du mandat du Forum de Tchernobyl, qui s'inscrit dans le cadre des Nations Unies, il faut espérer que l'Agence continuera d'accorder l'attention voulue aux questions liées à l'atténuation de la catastrophe de Tchernobyl. Nous sommes particulièrement reconnaissants à l'AIEA d'avoir pris une part active dans la préparation de la conférence internationale « Vingt ans après l'accident de Tchernobyl – Perspectives d'avenir », qui s'est tenue en avril dernier en Ukraine.

L'Ukraine s'inquiète des nouvelles menaces que fait peser le terrorisme nucléaire, lesquelles ont augmenté récemment dans le monde. Dans ce contexte, nous appuyons l'objectif de l'Initiative globale pour combattre le terrorisme nucléaire et l'Initiative globale de réduction de la menace, ainsi que d'autres programmes internationaux et régionaux dans ce domaine. C'est pourquoi nous apprécions hautement les activités menées par l'Agence pour renforcer la gestion des matières nucléaires et radioactives et prévenir leur circulation illégale, et nous préconisons le renforcement du régime pour assurer la protection physique des matières nucléaires.

S'agissant des principes fondamentaux du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives, l'Ukraine a créé et gère le système d'État pour l'enregistrement et le contrôle de la protection physique des sources d'irradiation ionisante. La juridiction pertinente sur l'enregistrement et le contrôle de la protection physique a également été améliorée.

L'Ukraine salue les efforts faits par l'AIEA pour améliorer l'efficacité du système de garanties. Un important élément du renforcement du régime de la non-prolifération est l'application du protocole additionnel – que l'Ukraine a ratifié l'année dernière – à l'Accord de garanties avec l'AIEA en liaison avec le Traité sur la non-prolifération nucléaire. Nous sommes reconnaissants à l'Agence pour l'assistance pratique qu'elle nous a fournie pendant la préparation de la déclaration initiale au titre du protocole.

L'Ukraine apprécie en particulier les résultats enregistrés par le Programme de coopération technique de l'AIEA, qui prouvent que l'Agence a la capacité de réagir comme il convient et rapidement aux demandes de ses États membres. À cet égard, nous attirons l'attention sur le travail fructueux du Département de la coopération technique et sa section européenne.

Pour terminer, je m'associe aux paroles d'appui au rapport de l'AIEA, et nous redisons notre appréciation des activités du Directeur général, M. Mohammed ElBaradei. Nous sommes également reconnaissants au secrétariat pour le renforcement de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. L'Ukraine continuera de prendre part aux activités de l'Agence afin de l'aider à mener à bien son importante mission.

Notre délégation, évidemment, appuie pleinement le projet de résolution.

**M. Wibowo** (Indonésie) (*parle en anglais*) : La délégation indonésienne exprime ses sincères félicitations à M. Mohammed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de sa présentation du rapport de l'AIEA pour 2005. Le rapport offre un large tableau de toutes les activités et de l'important travail que l'Agence a accompli au cours de l'année.

Ma délégation salue l'excellent travail accompli par l'Agence conformément à son mandat, en particulier les efforts qu'elle déploie pour faire en sorte que les avantages de la technologie nucléaire soient partagés globalement aux fins du développement économique et social grâce à la mise en valeur de la technologie nucléaire pour une multitude d'applications pacifiques, comme dans les domaines de la santé, de l'alimentation et de l'agriculture, la gestion des ressources en eau et la protection de l'environnement.

Dans cette année qui marque son cinquantième anniversaire, on peut voir que, malgré les problèmes et les difficultés auxquels elle a dû faire face au cours de ces 50 années, l'AIEA a mené à bien d'importants travaux et réalisé de remarquables progrès. L'excellent travail entrepris pour préserver et étendre l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire a été sanctionné par la remise du prix Nobel de la paix en 2005 à l'AIEA et à son Directeur général.

L'Indonésie loue les efforts de l'AIEA, en particulier son Programme de coopération technique, qui couvre maintenant des domaines allant de la génération d'énergie à un ensemble d'applications diverses : industrielles, environnementales, médicales et agricoles. L'Indonésie travaille étroitement avec l'AIEA depuis des années, et elle continue d'appuyer le Programme en tant qu'important élément des activités de l'Agence.

La technologie nucléaire a été utilisée avec succès en Indonésie pour cultiver des plantes biocarburant, comme *Jatropha curcas* L. pour le biodiesel et le sorgho pour le bioéthanol. Cela est conforme au Plan d'action indonésien en faveur de l'énergie verte, récemment élaboré pour développer d'autres sources d'énergie, en particulier dans le transport et les secteurs de génération d'énergie.

Dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, nous notons que plus de 25 variétés nouvelles et améliorées de récoltes d'aliments de base ont été rendues possibles en 2005. Dans ce contexte,

des variétés de haute qualité de riz mutant ont été plantées en Indonésie sur une surface de plus de 0,4 million d'hectares. On espère que d'ici à la fin de l'année la surface plantée s'étendra à 1 million d'hectares.

Nous avons également bénéficié de la formation et de séjours scientifiques ainsi que de réunions internationales techniques et de séminaires organisés dans le cadre du Programme de coopération technique de l'Agence. Qui plus est, nous saluons les mesures prises par l'Agence pour accroître l'efficacité du Programme au cours des récentes années, en passant d'une démarche orientée vers la technologie à une démarche orientée vers le besoin et concentrée sur la réalisation de bénéfices socioéconomiques concrets pour les États membres. Nous approuvons également la stratégie actuelle consistant à mettre en lumière trois éléments essentiels pour assurer le succès du Programme – des engagements forts de la part du gouvernement, des projets de coopération technique de haute qualité et un financement adéquat.

À cet égard, il importe de souligner que l'AIEA doit maintenir une coopération suffisante, prévisible et des fonds garantis aux fins de la coopération technique. Cet objectif ne peut être atteint que grâce à un véritable engagement de tous les États membres, en particulier les pays développés, d'apporter un plus grand appui financier. Ma délégation exprime sa gratitude aux États membres de l'Agence qui ont contribué au Fonds de coopération technique. Leur appui et leur engagement constants nous rapprocheront sans aucun doute des objectifs du Programme grâce à la valeur dont bénéficiera le Fonds pour 2007-2008.

Qui plus est, en ce qui concerne le Programme et l'utilisation de son fonds comme un tout, nous soulignons que la question du maintien d'un équilibre adéquat entre les diverses activités statutaires de l'Agence et le besoin de promouvoir la coopération technique doit faire l'objet d'un examen attentif.

Le rapport annuel souligne l'importance que revêtent les activités de l'Agence pour améliorer la sécurité nucléaire des États membres, notamment par le biais d'une plus grande prise de conscience, et leur aptitude à contrôler et protéger les matières nucléaires et autres matières radioactives, les installations et le transport nucléaires du terrorisme et d'autres activités illégales. À cet égard, l'Indonésie appuie fermement les activités de sécurité nucléaire de l'Agence, en particulier l'aide qu'elle apporte aux États membres

pour qu'ils améliorent leur sécurité nucléaire. Dans le domaine de la sûreté nucléaire, ma délégation loue les mesures prises par l'Agence pour renforcer son rôle qui est de rehausser la sûreté nucléaire, la sûreté des radiations et des transports et la gestion de déchets en développant des normes de sûreté nucléaire.

Comme le mentionne le rapport annuel, l'Agence s'acquitte de diverses missions en Indonésie grâce à son service : évaluation de la sûreté intégrée des réacteurs de recherche. Nous remercions l'Agence de l'application de projets INS/9/022, procédure d'inspection et méthode pour évaluer les revêtements des cuves de réacteurs, qui ont aidé l'Indonésie à améliorer davantage les opérations de sûreté et de sécurité de ses trois réacteurs de recherche. L'Indonésie a établi avec succès un système d'information sur les licences et les inspections des installations de radiation et les sources de rayonnement. En ce qui concerne les situations d'urgence, après avoir mené l'exercice de terrain sur le dispositif de libération de radiations, dans la province de Djakarta, en coopération avec l'Agence, nous avons aussi tenu en Asie et dans la région du Pacifique avec succès le cours de formation « Mesure pratique pour répondre à une urgence radiologique : première personne à répondre ».

Comme le fait remarquer à juste titre le rapport, 2005 a été une année où les attentes ont été plus grandes du fait, notamment, du besoin plus grand en énergie partout dans le monde, parallèlement à une augmentation du prix du pétrole et du gaz naturel. Au cours des dernières années, nous avons assisté à un changement considérable dans les attitudes vis-à-vis de l'énergie nucléaire. L'énergie nucléaire continue d'occuper une place importante dans la génération d'électricité dans le monde contribuant ainsi sensiblement au développement économique au plan mondial.

L'Indonésie estime que l'énergie nucléaire, en tant qu'option, peut, par son potentiel, avoir un impact majeur d'ordre socioéconomique sur les États Membres, en particulier sur le monde en développement. Forte de cette constatation, l'Indonésie met en train ses programmes d'énergie nucléaire; la construction de centrales nucléaires est en cours, lesquelles devraient être opérationnelles en 2016. À cette fin, l'Indonésie procède actuellement à l'élaboration de réglementations gouvernementales sur la délivrance de permis pour les réacteurs nucléaires, qui devraient être signées sous peu par le Président.

Le Décret présidentiel n° 5 pour 2006 concernant la politique énergétique nationale de l'Indonésie, englobant les activités des centrales nucléaires, a été promulgué au début de l'année afin que leur construction s'effectue en temps opportun. À cet égard, nous voulons exprimer notre gratitude à l'Agence pour nous avoir fourni trois projets de coopération technique liés à l'énergie nucléaire, qui, espérons-nous, seront renforcés au cours du prochain cycle de coopération technique, dans un effort spécial visant à renforcer la capacité de notre autorité régulatrice à mettre au point des normes pour la spécification et la qualification de la main-d'œuvre devant superviser et assurer le fonctionnement des centrales nucléaires.

Des progrès remarquables ont été faits au cours des années pour préciser et appliquer le système de garanties de l'AIEA. L'Indonésie n'a cessé d'appuyer les efforts faits par l'AIEA pour renforcer son système de garanties, élément fondamental du régime de non-prolifération nucléaire. Pour sa part, l'Indonésie a signé et ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et a conclu un accord de garanties renforcées et un protocole additionnel avec l'Agence. Il est particulièrement agréable de noter que l'AIEA a tiré une conclusion positive en ce qui concerne le matériel et les activités nucléaires en Indonésie. Je réaffirme notre attachement au protocole additionnel, pièce centrale de la réponse de l'Agence au renforcement et à l'amélioration de l'efficacité du système des garanties.

Compte tenu des problèmes urgents et sérieux auxquels nous faisons face pour préserver la paix et la sécurité internationales, ce qui est lié à la non-prolifération et au désarmement nucléaires, beaucoup reste à faire. Nous partageons la déception ressentie du fait qu'aucun progrès n'a été enregistré à la Conférence d'examen du TNP en 2005 et de l'omission d'une section de l'issue du Sommet mondial, en 2005, concernant la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Pour l'Indonésie, le TNP demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et un fondement essentiel pour la poursuite du désarmement nucléaire. Nous attendons avec impatience le début d'un nouveau cycle dans le processus d'examen du TNP l'année prochaine.

Dans la préparation de la Conférence d'examen du TNP en 2010, le besoin urgent se fait sentir de renforcer l'intégrité du TNP. Une issue fructueuse de la Conférence d'examen est vitale pour le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire et de

désarmement nucléaire afin de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Ces deux dernières années se sont révélées difficiles pour l'AIEA en ce qui concerne les garanties et les vérifications. En fait, quelques questions ont préoccupé l'Agence. Nous notons avec satisfaction qu'elle a maintenu son professionnalisme en abordant tous les problèmes de vérification, ce qui n'a fait que renforcer sa crédibilité et son intégrité.

Le problème nucléaire en Iran continuera de mobiliser notre attention, et il mérite notre action résolue. Au vu des sérieuses implications de ce problème, sagesse, diplomatie et nécessité de sauvegarder la paix et la sécurité dans la région doivent prévaloir. La diplomatie, les négociations et autres moyens pacifiques sont les démarches les plus appropriées et les plus avisées pour traiter de cette question. Nous appuyons fermement l'attitude du Directeur général qui continue et complète son travail à ce sujet. En même temps, nous exhortons l'Iran à continuer de coopérer activement aux efforts que fait le Directeur général pour résoudre la question.

La capacité et la menace nucléaires d'Israël, ainsi que l'aventure nucléaire de la République populaire démocratique de Corée, sont d'autres problèmes qui suscitent notre profonde inquiétude, car ils font peser de graves menaces sur la paix et la sécurité régionales. Tandis que la menace des armes nucléaires a diminué dans d'autres régions, nous pourrions nous trouver exposés au danger de telles armes dans l'Asie de l'Ouest et de l'Est. La communauté internationale doit donc accorder une haute priorité à ces dangereux problèmes.

À ce propos, le retour de la République populaire démocratique de Corée au TNP, et l'adhésion d'Israël au Traité, ainsi que la nécessité de soumettre leurs programmes aux garanties de l'AIEA, constituent les mesures les plus urgentes et les plus décisives à prendre en vue de relâcher les tensions et de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et de dénucléariser la péninsule coréenne.

À cet égard, nous sommes déçus de voir qu'Israël continue de refuser de coopérer avec le Directeur général de l'AIEA à l'application des résolutions de la Conférence générale concernant l'application de l'ensemble des garanties de l'Agence au Moyen-Orient, ce qui, loin de créer les conditions d'une paix et d'une sécurité durables, ne fera certainement

qu'approfondir la suspicion quant à ses motifs et à ses politiques.

L'Indonésie appuie et loue les efforts que fait l'Agence pour renforcer la sûreté et la sécurité nucléaires ainsi que les garanties et la vérification en vue de garantir la non-prolifération des armes nucléaires. Nous partageons l'inquiétude croissante que suscitent les défis que posent ces questions, et nous avons noté que plusieurs initiatives et propositions ont été avancées à cet égard.

Cependant, ce souci au sujet de la prolifération et toutes les questions de garanties seront traités de manière plus appropriée par le biais d'accords multilatéraux négociés, universels, exhaustifs et non discriminatoires sous l'égide de l'AIEA. On ne peut que convenir que les arrangements de contrôle de la non-prolifération doivent être transparents et ouverts à la participation de tous les États et qu'ils doivent veiller à n'imposer aucune restriction sur l'accès au matériel, à l'équipement et au développement de technologies nucléaires et au savoir-faire aux fins d'utilisation pacifique qu'exigent les États Membres, en particulier les pays en développement, pour leur développement durable. À cet égard, la proposition du Groupe d'experts chargé par le Directeur général en 2005 d'examiner la possibilité de développer un centre multinational basé dans la région est intéressante et mérite d'être étudiée plus avant par les États membres dans la mesure où elle tient compte de leur inquiétude concernant les assurances d'approvisionnement et la non-prolifération.

L'Indonésie estime que le droit inaliénable de tous les États parties à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, conformément à l'article V du TNP, constitue l'un des objectifs fondamentaux du Traité et que rien dans le Traité ne doit être interprété comme touchant au droit inaliénable de toutes les parties à mettre au point, à rechercher, à fabriquer et utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination. Nous réitérons que les choix et les décisions de chaque pays d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques doivent être respectés, sans nuire aux accords et arrangements internationaux concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Ma délégation réaffirme son appui constant aux efforts que déploient l'AIEA et le Directeur général pour faire avancer l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ainsi que le régime de non-prolifération, grâce au renforcement du système de

garanties. Nous estimons également que l'ordre du jour et les inquiétudes au sujet de la paix et de la sécurité internationales, de même que la prolifération nucléaire, ne doivent pas prendre le pas sur les grands défis auxquels nous faisons face dans la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire aux fins du développement socioéconomique durable.

**M. Martirosyan** (Arménie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à m'associer aux remerciements adressés à M. Mohammed ElBaradei pour sa présentation du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Cette année a été véritablement chargée de défis dans des domaines du désarmement nucléaire et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. En tant que pays voisin, nous espérons que la communauté internationale sera en mesure de trouver une solution au problème nucléaire de l'Iran par le biais de la diplomatie et du dialogue. Nous avons été très inquiets au sujet du test nucléaire réalisé par la Corée du Nord et espérons que la communauté internationale va réagir à ce problème d'une manière qui attestera de sa volonté de ne pas permettre la nucléarisation de la péninsule.

L'Arménie attache une grande importance aux aspects économiques et de sécurité de l'énergie nucléaire. Sa coopération avec l'AIEA pour garantir l'opération ininterrompue et sûre de la centrale nucléaire de l'Arménie a été remarquable.

En décembre 2005, une réunion technique spéciale en vue de coordonner l'aide internationale pour la centrale nucléaire de l'Arménie a été organisée par le Directeur de l'Agence, M. ElBaradei, avec la participation des pays donateurs. Un résumé d'ensemble de l'analyse des différents aspects liés à la centrale nucléaire de l'Arménie y a été présenté : question concernant le design, problème sismique et questions de la sûreté opérationnelle, questions de la régulation ainsi que de la relation entre les documents techniques de l'AIEA concernant les problèmes de sécurité et le programme d'amélioration de la centrale nucléaire de l'Arménie.

Dans son programme portant sur la centrale nucléaire, l'Arménie a pris l'engagement d'appliquer plusieurs mesures additionnelles dont le but est d'en améliorer la sûreté. La somme de 1,8 million de dollars a été allouée par le Gouvernement arménien à cette fin, et des mesures seront menées à bien à l'automne de cette année, lorsque la centrale nucléaire Metsamor aura entrepris une coupure annuelle et le ravitaillement

en combustible. Une réunion technique pour la coordination de l'aide internationale suivra pour évaluer les mesures prises et présenter des recommandations additionnelles.

L'Arménie accorde une grande attention à la protection des sources radioactives. En 2006, un inventaire des sources radioactives existantes a été dressé et une enquête sur les sources orphelines est actuellement en cours. Cette année, l'Arménie assume la présidence du Forum des régulateurs WWER et a accueilli la treizième séance annuelle à Yerevan, en juin. Le Forum accueille trois nouveaux États membres – la Chine, l'Inde et l'Iran – et apporte sa contribution en améliorant encore les activités des régulateurs en les rendant plus efficaces et plus transparents.

La durabilité des sources en énergie est une question majeure pour mon pays. L'Arménie est très intéressée par les Réacteurs nucléaires internationaux novateurs et par le projet des cycles du combustible, qui établit de nouvelles normes pour les nouvelles centrales nucléaires, la sûreté et la sécurité du cycle du combustible, les aspects écologiques et les questions de non-prolifération. Le projet revêt une importance particulière pour les pays qui envisagent de développer leur secteur d'énergie nucléaire. À cet égard, je tiens à souligner qu'une étude de faisabilité concernant le développement de l'énergie nucléaire en Arménie a été approuvée par le Directeur général ElBaradei pour la prochaine biennale. Le projet procédera à une analyse des dépenses qu'entraîne la construction de nouveaux réacteurs sur la base des infrastructures actuelles et de l'expertise du personnel actuel de la centrale nucléaire Metsamor. Entre-temps, en collaboration avec l'Union européenne et sous l'égide de l'Assistance technique pour le Commonwealth des États indépendants et le programme pour la Géorgie 2006-2007, le Gouvernement arménien travaille sur un projet qui fixera le calendrier et les dépenses de déclassement de l'unité n° 2 de la centrale nucléaire.

Les progrès réalisés par le Gouvernement arménien pour veiller à la sûreté et à la sécurité du fonctionnement de la centrale nucléaire d'Arménie aurait été très difficile et, dans certaines circonstances, tout à fait impossible sans l'appui et l'aide de nos partenaires et donateurs. À cet égard, je tiens à exprimer ma gratitude aux Gouvernements des États-Unis, à la Fédération de Russie, à la France, au Royaume-Uni, à la Bulgarie et à la Slovaquie pour leur appui financier et professionnel.

**M. Tulbure** (Moldova) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je remercie M. Mohammed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour son rapport circonstancié.

La République de Moldova s'associe à la déclaration de l'Union européenne, mais je tiens à souligner quelques sujets additionnels qui ont trait à mon pays.

Aujourd'hui, l'humanité entre dans une ère de développement rapide tant scientifique que technologique. Eu égard aux dépenses globales de développement économique, le besoin d'assurer la durabilité de l'énergie et des nouvelles technologies devient de plus en plus pressant. Dans ce contexte, de plus en plus de pays ont commencé à revoir le rôle des technologies nucléaires dans leur développement économique. L'AIEA a une importante mission à remplir : promouvoir les utilisations pacifiques des technologies nucléaires. Convaincue que cette politique se poursuivra, l'AIEA fournit autant d'aide que possible aux pays en développement via la coopération technique, des experts-conseils et du personnel de formation.

Une attention spéciale est accordée à notre pays en ce qui concerne le développement et l'adoption de son cadre juridique afin de l'adapter aux normes de l'Union européenne. On aura ainsi l'assurance que les objectifs dans le domaine nucléaire seront également atteints. La République de Moldova est profondément attachée à l'utilisation pacifique des technologies nucléaires. Cela ressort de l'importante option politique retenue par mon pays qui est clairement définie dans la loi récemment adoptée concernant la sûreté de l'application des activités nucléaires et celles impliquant les sources de radiation ionisante.

Tous les pays qui vont vers l'économie de marché font face à un fléchissement ou à une stagnation dans leur développement économique. Notre pays ne fait pas exception. La Moldova fait face à une situation très compliquée en raison de ressources énergétiques rares. Presque toute notre énergie est importée d'Ukraine et de Russie et les prix continuent d'augmenter, ce qui nuit à notre économie. Ainsi, le Gouvernement a pour objectif de trouver d'autres options en matière de sources énergétiques, à la fois renouvelables et nucléaires. L'AIEA pourrait prendre les mesures suivantes pour offrir une assistance technique ou

financer des projets dans ces domaines dans les pays en développement.

La Moldova a signé un nouveau Programme-cadre de pays qui tient compte de nos intérêts majeurs liés à l'Agence. Dans ce cadre, les domaines de priorité en matière de coopération ont été désignés : équipement nucléaire pour la santé humaine, processus de radiation, sûreté des radiations, capacité d'intervention en cas d'urgence et gestion des déchets radioactifs. Il est nécessaire de souligner que, dans le cadre de nos projets d'aide et de coopération, environ 3 millions de dollars ont été apportés par le biais de l'AIEA. Pour le prochain cycle biennal, trois projets nationaux ont été soumis. Deux sont liés à l'application de protons linéaires, technologie de l'accélérateur, pour le traitement du cancer et à la création de nouveaux secteurs industriels fondés sur la technologie du traitement par radiation. Le troisième projet national est lié à l'amélioration de la capacité de vérifier les radiations.

Je tiens à exprimer notre gratitude à l'AIEA et au Gouvernement des États-Unis pour l'aide qu'ils nous ont apportée en ce qui concerne la sûreté des sources radioactives. Ces activités sont menées avec succès et l'entreposage des sources respecte les normes internationales.

Nous serons très reconnaissants à nos partenaires de leur assistance dans l'application du projet national relatif à la création d'un centre industriel de la gestion des radiations. Ce projet aura un impact considérable sur le développement des secteurs économiques comme les secteurs pharmaceutiques, de la médecine, de l'industrie alimentaire et des sciences.

Nous comprenons l'importance que revêt la sécurité nucléaire et nous poursuivrons plus avant notre coopération avec le Département des garanties de l'AIEA en ce qui concerne l'application des normes et pratiques internationales respectives. Dans ce contexte, notre gouvernement a remis une lettre officielle à l'Agence l'informant que nous sommes prêts à signer le protocole additionnel.

L'AIEA a joué un rôle indispensable dans l'utilisation des technologies nucléaires et la prévention de la prolifération des armes nucléaires. C'est pourquoi elle est devenue l'une des organisations internationales les plus dynamiques. Je confirme que notre gouvernement appuie les activités de l'AIEA.

La Moldova a coparrainé le projet de résolution présenté par le représentant de la Slovénie et votera pour.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/61/L.9.

Je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée, qui souhaite expliquer son vote avant le vote. Je rappelle aux délégations que la durée des explications de vote est limitée à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Sin Song Chol** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La délégation de la République populaire démocratique de Corée souhaite clarifier sa position sur le projet de résolution.

Premièrement, il est complètement déraisonnable pour l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de mentionner le prétendu problème de la République populaire démocratique de Corée. Nous tenons à attirer l'attention sur le fait que la République populaire démocratique de Corée n'est ni membre de l'AIEA ni partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Deuxièmement, l'AIEA examine la question nucléaire sur la péninsule coréenne d'une manière tendancieuse. La question nucléaire sur la péninsule coréenne est une question politique et militaire entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, qui ne peut être abordée par l'AIEA.

La question nucléaire sur la péninsule coréenne est l'aboutissement de la politique hostile menée par les États-Unis contre la République populaire démocratique de Corée. Depuis plus d'un demi-siècle, les États-Unis ont proféré des menaces nucléaires contre la République populaire démocratique de Corée. Le Président Bush, en particulier, immédiatement après avoir commencé à assumer son pouvoir, a désigné la République populaire démocratique de Corée comme faisant partie de l'« axe du mal » et comme étant une cible de la force nucléaire préemptive des États-Unis.

Qui plus est, dès que la Déclaration commune de Beijing, du 19 septembre, a été rendue publique, les États-Unis ont imposé des sanctions économiques contre la République populaire démocratique de Corée et exercé des pressions dans toutes les directions. En outre, les États-Unis ont entravé l'application de la

Déclaration commune en usant de tous les moyens, recourant aux menaces et au chantage en même temps qu'ils se livraient à des exercices militaires à grande échelle ayant pour cible la République populaire démocratique de Corée.

La possession d'armes nucléaires et l'essai nucléaire par la République populaire démocratique de Corée sont en fait attribuables à la menace nucléaire, aux sanctions et au blocus des États-Unis contre mon pays.

Il est important d'évaluer exactement la manière dont l'AIEA traite de la question nucléaire. Cette question a émergé en tant que question politique et militaire entre la République populaire démocratique de Corée, qui est un très petit pays, et les États-Unis, qui est une prétendue superpuissance, deux pays qui sont à strictement parler en guerre. L'AIEA, sur les instructions des États-Unis, a examiné la question nucléaire sur la péninsule coréenne avec prévention et en ayant deux poids, deux mesures, abandonnant son impartialité, qui doit être sa ligne de conduite en tant qu'organisation internationale.

La dénucléarisation de la péninsule de Corée est l'objectif ultime de la République populaire démocratique de Corée dont la volonté de dénucléariser la péninsule de Corée par le biais du dialogue et des négociations, envers lesquels elle s'est engagée dans la Déclaration commune du 19 septembre, demeure inchangée. Mais il doit être clairement entendu que la dénucléarisation de la péninsule de Corée ne peut être réalisée par un abandon unilatéral de la République populaire démocratique de Corée de son programme nucléaire, et qu'elle ne peut l'être que si les États-Unis honorent également leurs propres obligations.

Ma délégation souligne que la Déclaration commune de Beijing stipule les obligations non seulement de la République populaire démocratique de Corée, mais également celles des États-Unis et de la Corée du Sud, qui sont les parties directement concernées par la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée s'oppose au projet de résolution étant donné qu'il a pour objet d'induire en erreur au sujet du fond de la question nucléaire sur la péninsule coréenne et qu'il ne contribue pas à régler du tout le problème.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution A/61/L.9.

Depuis la présentation du projet de résolution, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Angola, Cap-Vert, Monténégro, Philippines et Pérou.

Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Belize, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kenya, Koweït, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Moldova, Monaco, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Singapour, Slovénie, Somalie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen

*Votent contre :*

République populaire démocratique de Corée

*S'abstiennent :*

Zambie

*Par 114 voix contre une, avec une abstention, le projet de résolution A/61/L.9 est adopté (résolution 61/8).*

*[Les délégations de la Bolivie, de Chypre, du Libéria et de la Zambie ont informé*

*ultérieurement le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour]*

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) :

Avant de donner la parole à l'orateur pour une explication de vote après le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne, qui souhaite expliquer son vote sur la résolution qui vient d'être adoptée.

**M. Taleb** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation a voté pour le projet de résolution, convaincue de l'importance du rôle de l'AIEA pour ce qui est de contrôler la non-prolifération nucléaire et garantir le droit des États Membres, petits et grands, à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Cependant, ma délégation tient à déclarer officiellement sa déception face aux positions prises par de nombreux États lors de la Conférence générale de l'AIEA, au cours de sa cinquantième session, sur le point concernant la capacité nucléaire d'Israël et la menace nucléaire d'Israël. Ces questions ont amené à remettre la discussion du point jusqu'à l'année prochaine, tandis que les principales pressions sont exercées sur les États qui exercent leur droit souverain d'acquérir l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Ce point a figuré à l'ordre du jour de la Conférence générale pendant plus d'une décennie, durant laquelle des résolutions en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient se sont accumulées. Ces résolutions invitent Israël à renoncer à ses options nucléaires et à soumettre ses installations nucléaires à l'inspection internationale et à l'Accord de garanties ainsi qu'à s'efforcer de créer une zone exempte d'armes nucléaires, ne laissant aucune place aux politiques de terrorisme nucléaire.

Notre déception est également due au fait que la communauté internationale n'a pas réussi à envoyer un clair message pour amener Israël à affirmer sa sincère volonté et souligner ses vigoureux efforts en vue d'appliquer le principe de la non-prolifération nucléaire au lieu de continuer de suivre la politique de l'hypocrisie nucléaire que mènent certains États et qui ne peut que mener à prolonger le risque qui menace la paix et la sécurité internationales. Ma délégation souligne que faire cette fois taire la voix du droit, face

à la menace et au risque nucléaire d'Israël dans la région du Moyen-Orient, ne peut se répéter indéfiniment. Le jour viendra où la voix du droit se fera entendre.

Le vote en Première Commission du projet de résolution A/C.1/61/L.2, « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient », atteste de l'invalidité des positions des États qui ont entravé la discussion du point que j'ai mentionné à la Conférence générale de l'AIEA, en particulier du fait que le septième alinéa du préambule de ce projet, adopté à la Première Commission le 23 octobre 2006 par 151 voix pour, note avec préoccupation qu'il continuait d'exister au Moyen-Orient des installations nucléaires non soumises aux garanties et que le huitième alinéa du préambule note qu'Israël demeure le seul État du Moyen-Orient à n'être pas encore partie au Traité sur la non-prolifération (TNP). Qui plus est, les paragraphes 2 et 3 du dispositif réaffirment qu'il importe qu'Israël adhère au Traité sans plus tarder et qu'il place toutes ses installations nucléaires sous les garanties intégrales de l'AIEA, et demande à Israël de ne pas mettre au point, fabriquer, mettre à l'essai ou acquérir d'aucune autre manière des armes nucléaires, mais au contraire de renoncer à posséder de telles armes, ce qui constituerait une mesure de confiance importante entre tous les États de la région et un pas vers le renforcement de la paix et de la sécurité.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite en terminer ainsi avec l'examen du point 81 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

### **Programme de travail**

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Je tiens à informer les membres que demain matin, à 10 heures, l'Assemblée générale examinera, en tant que premier point, un rapport de la Cinquième Commission sur le point 133 de l'ordre du jour, Financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi. En tant que deuxième point, l'Assemblée reprendra l'examen du point 103 a) de l'ordre du jour, Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité.

J'informe également les membres que, en plus du point déjà prévu pour l'après-midi de mercredi, 1<sup>er</sup> novembre, l'Assemblée examinera, en tant que premier point, le point 156 de l'ordre du jour, Prorogation des mandats des juges *ad litem* du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994.

*La séance est levée à 17 h 15.*